

# Organisation d'entreprise 3 (FORIF3)

<b>Code du module</b>	FORIF3
<b>Unité capitalisable</b>	Assemblage d'ordinateurs (ASSOR)
<b>Profession</b>	Informaticien qualifié
<b>Diplôme / Certificat</b>	Diplôme d'aptitude professionnelle
<b>Méthodes d'évaluation</b>	Evaluation continue des compétences

## Grille d'évaluation du module en entreprise

<b>1</b>	<b>L'apprenti est capable de mettre à profit ses connaissances professionnelles étudiées à l'école dans un contexte professionnel.</b>
<b>Indicateurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'apprenti effectue l'assemblage des composants pour constituer un ordinateur de poste de travail en état de fonctionnement en tenant compte des indications spécifiques à l'entreprise, respectivement au client.</li><li>• L'apprenti connecte des appareils périphériques à des ordinateurs de postes de travail existants.</li><li>• L'apprenti sauvegarde le système d'exploitation ainsi que les données des utilisateurs en suivant les indications.</li><li>• L'apprenti installe et configure les paramètres de sécurité de base sur l'ordinateur de poste de travail en suivant les indications spécifiques de l'entreprise.</li></ul>	
<b>Socles</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.</li></ul>	

**2****L'apprenti est capable d'établir des rapports d'activités cohérents et complets.****Indicateurs**

- L'apprenti documente l'ensemble des étapes de travail accomplies de manière compréhensible.
- L'apprenti applique les règles du traitement de texte.
- L'apprenti se sert des outils de correction automatique.

**Socles**

- L'apprenti a désigné l'ensemble des étapes de travail essentielles de manière compréhensible.
- L'apprenti a formaté la documentation de manière compétente et elle n'accusait guère d'erreur.

**3****L'apprenti est capable et disposé à agir d'une manière responsable et ciblée en autonomie ainsi qu'en communauté et à progresser.****Indicateurs**

- L'apprenti connaît l'organisation, les dispositions internes ainsi que les règlements de l'entreprise de même que les bases du droit du travail.
- L'apprenti adopte une attitude compétente et respectueuse à l'égard de ses collègues de travail, des clients et des fournisseurs au cours de leur collaboration.
- L'apprenti s'implique de manière constructive au sein du groupe de travail et il contribue à une ambiance positive au sein de l'entreprise.
- L'apprenti gère les commentaires de manière constructive.

**Socles**

- L'apprenti a convenablement répondu aux énoncés spécifiques aux indicateurs.

**Nombre de compétences sélectives à évaluer: 0 / 3****Nombre de compétences obligatoires à évaluer: 0**